



europa.maregionsud.fr

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE ZSC NATURA 2000 FR9301511



Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur

Mercredi 21 février 2024 - Montmaur

sous la présidence de M. GASCARD Fabien

Compte rendu rédigé par : E. Hustache

1. Membres Présent.e.s & excusé.e.s (85 Membres)

Présentation téléchargeable [ici](#)

Feuille de présence (24 personnes)



ZSC NATURA 2000 FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur"



Comité de pilotage
Montmaur – Mercredi 21 Février 2024

Nom	Prénom	Structure/Organisme	Tél.	m@il	Signature
PAYEN	Flora	SMIGIBA			
Tetu	Magane	Région SUD		metetu@maregionsud.fr	
ADAM	Luc	ONF	06 23 20 30 38	luc.adam@onf.fr	
PERROT	Charlotte	OFB		charlotte.perrot@ofb.gouv.fr	
ANCEAU	Clara	OFB	06 25 40 33 34	clara.anceau@ofb.gouv.fr	
BERNARD-LAURENT	Ariane	Rapporteur scientifique	07 90 21 02 99	albernardlaurent@wanadoo.fr	
VASSAS	Caroline	SMIGIBA			
GIRARD	Nathalie	Chambre d'Agriculture			
BALLARGE	Lucienne	S.A.P.N. - F.N.E.O.S		lucballarge@gmail.com	
ROUBALLAY	Théophile	SMIGIBA			

Nom	Prénom	Structure/Organisme	Tél.	m@il	Signature
RISPAL	Nathalie	UCA - CEREGE	06 66 16 20 04	nathalie.rispal@drp.usv.fr	
BECKE	Laurent	ADT OS		laurent.becke@hauts-alpes.fr	
GAUTIER	Bertrand	IRAM	05 30 55 32 96	gautier@iram.fr	
TOFFIN	Olivia	HERC / PNR	06 60 08 86 32	olivia.toffin@intradef.gouv.fr	
Galliere	Chantal	ADT OS / SEEF		chantal.galliere@hauts-alpes.gouv.fr	
ALLEMAND	Guillaume	ADT - SEEF	04 92 51 88 63	guillaume.allemand@hauts-alpes.gouv.fr	
EYMAR-DAUPHIN	Nastasia	ONF		nastasia.eymar@onf.fr	
LESBROS	Georges	Com. Champsaur	06 40 37 64 46	georges.lesbros@champsaur.fr	
SALETTI	Hélène	Commune de Durbon	06 44 97 13 68	helen.saletti@durbon.fr	
JOULOT	Christine	Groupement des Communes de Champsaur	06 07 61 65 20	christine.joulot@champsaur.fr	
GROSDON	Alain	LPO Paca	06 70 75 36 38	alain.grosdon@lpo.fr	



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache@smigiba.fr



Excusé.e.s (18 personnes) :

Prénom NOM	Fonction	Structure	Représenté par	Fonction
Bertrand LIENARD	Directeur	Conservatoire Botanique National Alpin	/	/
Nathalie AUBIN	Directrice	OT Sources du Buëch	/	/
François COLLIN	Maire	Commune du Galzard	/	/
Coralie SYLVESTRE	Cheffe de projet environnement et animatrice Natura 2000	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)	/	/
Lionel MAZOYER	Responsable UT Gap Champsaur Valgaudemar	Office National des Forêts	Luc ADAM	Technicien Forestier Territorial (Champsaur)
Pierre BOYER	Maire adjoint	Commune du Noyer	/	/
Claude BOUTRON	Vice-Président/Conseiller Municipal Délégué/Président	Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance/Commune de Gap/Conservatoire Botanique National Alpin	/	/
Philippe BERROCCIO	Président	Comité départemental de spéléologie et de canyon des Hautes-Alpes	/	/
Jean Nicolas MARTIN	Lieutenant-colonel - Délégué Militaire Départemental Adjoint	Armée de Terre	Olivier TOFFIN	Major - 4e Régiment de Chasseurs Alpins - Poste Militaire de Montagne
Roger DIDIER	Conseiller Régional/Président/Maire	Région Sud/Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance/Commune de Gap	/	/
Michaël SARRON	Président	Comité Technique de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade des Hautes-Alpes	/	/
Benoît ROUSTANG	Président	SCOT Gapençais	/	/
Juan MORENO	Président	SMIGIBA	Marc PAVIER	Vice Président SMIGIBA
Simon VIEUX	Ingénieur pastoraliste	CERPAM	/	/
Régis ALEXANDRE	Directeur	Office de Tourisme Gap Tallard Vallées	/	/
Muriel BUIFFIÈRE	Directrice	Office de Tourisme Dévoluy	/	/
David HALTER	Secrétaire général	Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes	/	/
Michel PHISEL	Rapporteur scientifique	Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes	/	/

2. Ordre du jour du COPIL (Séance plénière)

- Hommage à Jean Claude GAST
- Point administratif et financier
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC 2023 – 2027
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Études scientifiques
- Communication
- Questions diverses

3. Hommage à Jean Claude GAST par Fabien GASCARD

Le 9 novembre 2023 s'éteignait Jean-Claude GAST.

Par ma voix, l'ensemble des membres du comité de pilotage tiennent aujourd'hui à lui rendre un dernier hommage, en rappelant l'homme engagé et déterminé qu'il était :

- Agriculteur et cofondateur de Créations du Bôchaine, il introduisit le premier les chèvres Cachemires en France.
- Maire de Saint Julien en Beauchêne de 1995 à 2014 (19 ans),
- Président du SMIGIBA (2011 à 2014).

Pour la préservation de notre environnement, il a aussi assuré, durant 6 ans, avec conviction la fonction de Président du comité de pilotage Natura 2000 du site du "Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur" entre 2009 et 2015.

Grand défenseur de l'intérêt général, très présent sur le terrain, il s'est impliqué dans le portage de la politique européenne de préservation de la biodiversité et dans toutes les actions du site Natura 2000.

Souvent avant-gardiste dans ses idées, il essayait toujours de faire évoluer les mentalités.

Son dernier combat en est le plus bel exemple.

Une dernière pensée pour sa famille et ses proches.

4. Introduction

Après un tour de table des membres du comité de pilotage présent.e.s et excusé.e.s, M. GASCARD ouvre la séance en remerciant la commune de Montmaur pour l'accueil du comité de pilotage dans ses locaux.

5. Points administratifs et Financiers

5.1 Changement d'Autorité de Gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi 3DS, la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur est devenue l'autorité de gestion des Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ainsi que de la politique Natura 2000 des sites terrestres. Pour assurer ces nouvelles compétences, la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé un nouveau service « Forêt & Natura 2000 », référent des nouvelles modalités de gouvernance et de gestion administrative et opérationnelle.

Par exemple, en absence de Président de copil, le Président de la Région Sud/PACA prendra la présidence du copil par défaut.

5.2 Membre Copil Natura 2000

Réactualisation à prévoir via un nouvel Arrêté signé par le Président de Région.

5.3 Désignation de la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000

La Région Sud/PACA demande si une collectivité ou leurs groupements désire porter l'animation de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur ».

Le SMIGIBA se propose d'être la structure porteuse de l'animation de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur » pour la période 2024-2027.

En absence d'autres candidatures, la Région SUD/PACA procède au vote à main levée à la majorité des représentant.e.s des collectivités et de leurs groupements.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache@smigiba.fr



Les élu.e.s des collectivités et de leurs groupements présent.e.s ce jour réunis lors du comité de pilotage votent à l'unanimité la poursuite de l'animation du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur » par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA).

5.4 Financement FEADER 2024-2027

La Région SUD/PACA porte le programme FEADER dont la part dédiée à la politique Natura 2000 représente 5,8 millions d'euros.

La répartition du financement est fixée à 80 % UE +20 % Région SUD/PACA.

La mise en place de l'option des coûts simplifiés par la Région SUD/PACA définit un taux horaire forfaitaire de 29,30 €.

Les dossiers liés au FEADER sont dématérialisés via la plateforme EUROPAC.

Une avance de 30 % sera accordée à la signature de la convention pour la structure animatrice du site Natura 2000.

Les coûts indirects (20 %) sont calculés à hauteur respective de :

- 5 % pour les frais de déplacement,

- 15 % pour les frais de structure.

La TVA n'est pas éligible ce qui peut entraîner des difficultés de portage par la structure animatrice.

Le plan de financement 2024-2027 est en cours de discussion entre la Région SUD/PACA et le SMIGIBA.

Au vu de l'évolution de la logique financière ne prenant plus en charge à 100 % l'animation du site Natura 2000, le Président du Copil ainsi que le représentant du SMIGIBA regrette l'absence de consultation des structures animatrices des sites Natura 2000 en amont de la définition des règles financières régionale.

La Région précise qu'il n'y a pas de diminution de la prise en charge de l'animation, qui continue d'être subventionnée à 100 %, mais bien une modification des montants éligibles due à la mise en place de coûts simplifiés (coût horaire forfaitaire) qui ne prennent pas en compte les variations salariales propres à chaque site.

En effet, en raison des difficultés de certaines structures compte-tenu des délais de paiement induits par les financements européens, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme plusieurs autres Régions en France, a choisi de mettre en place le système forfaitaire des Options par Coûts Simplifiés qui permettent de fluidifier l'instruction des dossiers. Une évaluation des coûts moyens d'animation à l'échelle nationale a été produite par un bureau d'étude missionné par les Régions de France, et dont les résultats ont été communiqués aux structures animatrices au moment du transfert de la compétence Natura 2000.

Par ailleurs, la possibilité d'une avance de 30% dès la signature de la convention a été mise en place, également afin de soulager les difficultés de trésorerie rencontrées par certaines collectivités animatrices.

6. DOCOB

L'actualisation des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 démarrera à partir de 2025 au plus tôt.

Des mises à jour du DOCOB sont possibles au fil de l'eau par l'ajout de fiche actions validées par les services de l'État (DREAL PACA) et la Région SUD/PACA. Ces mises à jour sont ensuite soumises au vote du COPIL.

7. Contrat Natura 2000

7.1 Administratif

L'appel à projet pour les contrats Natura 2000 devrait intervenir au plus tôt au printemps 2024.

7.2 Suivi Contrat Natura 2000

Depuis 2015 et la mise œuvre de l'animation du site Natura 2000 FR9301511 par le SMIGIBA, 9 Contrats Natura 2000 ont été engagés par divers porteurs de projets (collectivités, ONF) pour un montant de 236 407,79 €.

De nombreuses dégradations (vol, peinture ...) survenues sur les panneaux implantés par les collectivités ont entraîné des dépôts de plaintes auprès des services de gendarmerie.

La Région SUD/PACA rappelle les règles de maintien des investissements dans le cadre de projets financés par l'UE (FEADER). Pour parer à d'éventuelles questions de contrôle durant la période d'éligibilité du contrat Natura 2000, l'ensemble des porteurs de projets doivent conserver la traçabilité des actions engagées.

8. PAEC-MAEC

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique « Dévoluy - Gapençais - Haute Durance » 2023 – 2027, porté par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, a été validé fin janvier 2023.

Le budget prévisionnel du PAEC « Dévoluy - Gapençais - Haute Durance » 2023 – 2027 est de 8 604 525 € pour 5 ans.

Les sites Natura 2000 ont été identifiés comme prioritaires pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache@smigiba.fr



En 2023, 18 agriculteurs individuels ou groupements (GAEC) et 23 alpages (via les groupements pastoraux) ont pu contractualiser des MAEC pour un montant avoisinant 1 millions d'euros pour les 5 ans à venir.

Une dispositions spécifique de la nouvelle PAC est la mise en œuvre de formations auprès agriculteurs engagés dans des MAEC. Ces formations seront organisées par le porteur du PAEC en 2024.

Au vu de l'enveloppe financière, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes confirme la possibilité d'engagements pour l'année 2024.

9. Charte Natura 2000

Vu les conséquences fiscales vis à vis des collectivités et sans animation volontaire de la démarche par la structure animatrice du site Natura 2000, aucune charte Natura 2000 n'a été signée depuis 2018.

10. Évaluation des incidences Natura 2000

Avec plus de 10 évaluations d'incidences Natura 2000 par an, la structure animatrice accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches administratives via un « porter à connaissance » environnemental spécifique aux enjeux Natura 2000.

Pour rappel, le SMIGIBA, en tant que gestionnaire du site Natura 2000, n'émet pas d'avis sur les projets (PLU ...) et/ou manifestations/événements (Trails ...) réalisés sur le territoire, seuls les services de l'État (Préfecture) sont en capacité de formuler un avis officiel au titre de Natura 2000.

Malgré les divers sollicitations des services de l'État, le gestionnaire du site Natura 2000 ne dispose pas d'accès à titre consultatif à la plateforme <https://www.declaration-manifestations.gouv.fr/>.

La Région SUD/PACA confirme que l'ensemble des gestionnaires des sites Natura 2000 d'autres départements ont accès à cette plateforme. Un courrier officiel demandant un accès à titre consultatif à cet outil sera envoyé au Préfet des Hautes-Alpes.

La Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes informe l'assemblée que la révision de la liste des items soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sera opérationnelle fin 2024.

Le 17 et le 18 juillet 2024, le Tour de France traversera à deux reprise le site Natura 2000. Des synergies sont à mettre en place entre les collectivités afin d'augmenter l'efficacité de prise en compte de la préservation de la biodiversité.

11. Suivis et études scientifiques

De nombreux suivis et études scientifiques sont organisés sur le site Natura 2000 en partenariat avec divers organismes : universitaires (CNRS ...), institutionnels (OFB ...), associatifs (CEN ...) ...

11.1 ORCHAMP

Partenaire du programme de recherche ORCHAMP, piloté par le CNRS (LECA) et l'INRAE, le SMIGIBA contribue à la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques de la Zone Atelier Alpes. En 2024, le gradient Dévoluy Nord sera ré-échantillonné (photo & bioacoustique, botanique, sol)

Plus d'informations sur le site internet : <https://orchamp.osug.fr>

11.2 Étude Lagopède alpin

L'Office Français de la Biodiversité présente les premiers résultats du programme d'études et de suivi des lagopèdes alpins sur le massif du Dévoluy dont le rendu final est prévu fin 2025.

11.3 Projet KaHyDe : Karstologie et Hydrogéologie du Dévoluy

Nathan RISPAL (Doctorant) introduit les objectifs des recherches initiée en 2023 et viendra présenter les premiers résultats lors de notre prochain comité de pilotage.

12. Communication

De nombreuses sorties ou conférences sont organisées par le SMIGIBA sur le territoire en lien avec les acteurs du tourisme.

Le SMIGIBA a participé à la formation des médiatrices pastorales (CCBD) qui s'avère être une véritable réussite en termes de communication sur les bonnes pratiques et la sensibilisation des enjeux environnementaux auprès du grand public lors de la période estivale.

Programme pédagogique 2023 : aucune demande des écoles du territoire.

Le SMIGIBA a participé à la rédaction d'un article publié dans le bulletin 2023 de la Société d'Études des Hautes-Alpes sur la thématique des graffitis pastoraux Dévoluards.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Téléphone : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

Adresse e-mail : ehustache@smigiba.fr

13. Divers

13.1 Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

La loi de finance 2024 ayant changée les critères de sélection incluant l'ensemble des espaces naturels protégés, cette dotation spéciale aux collectivités verra ses montant augmenter en 2024.

Depuis 2019, 9 collectivités territoriales du site Natura 2000 ont perçu plus de 190 000 €.

En l'absence de réponse des collectivités concernées au courrier de proposition d'accompagnement du SMIGIBA, le comité de pilotage déplore l'absence de fléchage de ces financements pour une meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement.

13.2 Aménagement des Gorges d'Agnielles – La Faurie & Aspres sur Buëch

En 2023, l'aménagement des Gorges Agnielles a été réalisé par la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy.

Les études environnementales préliminaires ont été conduites de façon exemplaire sous la maîtrise d'ouvrage de la CCBD. Le Département des Hautes-Alpes travaille actuellement sur le suivi du site qui fait également partie des espaces naturels sensibles.

13.3 Protection des gîtes à Chauves-souris – Veynes

Sur la commune de Veynes, l'ancienne carrière souterraine héberge un gîte majeur pour la préservation des chiroptères en région SUD/PACA. Le Groupe Chiroptères de Provence via le plan France Relance a pu mettre en place la fermeture et la sécurisation de 3 entrées afin de maintenir la quiétude de ces espèces protégées.

Le suivi de ces cavités est assuré par Vesper'Alpes.

13.4 Plan d'action Tétrasy Lyre – Zone de tranquillité hivernale

Depuis l'hiver 2022/2023, une zone de tranquillité hivernale est entretenue par le SMIGIBA sur le secteur de Bonnet Rouge. L'ensemble des zones de tranquillité hivernale du Dévoluy sont maintenant recensées sur le site <https://biodiv-sports.fr/>

Malgré les sollicitations de la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA, les domaines skiables de Laye et du Dévoluy n'ont pas donné suite quant à la prise en compte des enjeux liés aux galliformes de montagne. La recherche de l'amélioration des partenariats reste à développer.

13.5 Opération Grands Cols – Col du Noyer

Après un bilan des travaux engagés en 2023, le Département des Hautes-Alpes fait un point des réalisations programmées en 2024.

L'inauguration des aménagements se déroulera au mois de juin 2024.

13.6 Zone de Manœuvre permanente du 4^e Régiment de Chasseurs

Suite à la modification en 2023 de l'Arrêté Préfectoral encadrant les modalités de la circulation des engins chenillés dans la zone de manœuvre permanente du 4^e Régiment de Chasseurs de Gap, le SMIGIBA, en tant que gestionnaire du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur », a informé le Préfet des Hautes-Alpes du non-respect de la réglementation liée aux activités de l'armée de terre sur ce périmètre. Le Président du Copil insiste sur le respect de la réglementation et de l'exemplarité qui incombe à l'armée. Ce dernier se propose de faire le relais de ces problématiques auprès du Procureur Général de la République de Grenoble en charge des questions environnementales.

13.7 NOEMA

Avec les 12 antennes actives, l'Observatoire est entré dans la phrase de production scientifique.

Le téléphérique devrait reprendre du service pour le transport des personnels de l'IRAM à partir de mai 2024.

L'instrumentation pour la surveillance et l'acquisition de données sera mise en œuvre durant l'été 2024.

Les données de température, d'humidité et de pression des dernières 25 années sont disponibles sur demande pour la communauté scientifique.

Suite au rapport de manquement administratif lié à la destruction d'habitats naturels lors de l'extension des voies, le plan de restauration sera présenté aux services de l'État en 2024. Les protocoles de renaturation seront testés en 2025 pour un déploiement à plus grande échelle à partir de 2027/2028, si validation.

13.7 APPB - Plateau de Bure

Le balisage des sentiers va continuer en 2024 avec l'appui de la CCBD. L'IRAM propose de continuer la réflexion d'amélioration de l'information sur les voies via des supports didactiques peints.

Les 6 panneaux d'information ont été réalisés par la DDT fin 2023 et un exemplaire a été présenté en séance.

Ces panneaux devront à présent être posés durant le printemps 2024, et une discussion avec la CCBD quant à



l'organisation de ce chantier qu'elle pourrait mener sera à conduire.
Le comité de suivi de l'APPB se réunira au printemps 2024.

13.8 Réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le massif du Dévoluy

Disparu sous la pression humaine, le Bouquetin des Alpes était présent historiquement dans le massif du Dévoluy. La récente actualisation du DOCOB du site Natura 2000 FR8201680 « landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-La-Croix-Haute » a validé l'étude de la réintroduction de cette espèce afin de combler ce hiatus entre le Vercors et les Écrins. Une démarche exploratoire sur cette question est mise en œuvre par Le Pas de Côté en partenariat avec la Fondation Alpes Sauvage.

Pour toutes informations complémentaires : anouck.raye@gmail.com

Sans autres questions de l'assistance, M. GASCARD lève la séance autour d'un traditionnel verre de l'amitié.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Téléphone : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

Site web : ehustache@smigiba.fr